

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 02 Avril 2024 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine ROY, Présidente. **Date convocation** : 26 Mars 2024. **Présents** : AUGER Catherine, BARBIER Daniel, BERNARD Colette, BORNET Carole ; CAILLOT Daniel, CHARLOT Alexandre ; CLAVEL Eric, COLAS David, DAGUIN Gérard, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, HOURCABIE Guy, JAMET Christine, MAZUIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, MOREAUX Jacques, RENARD Cyril, ROY Barbara, ROY Régine, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal ; VENUAT Éric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine, **Excusés** : BARBIER Roger (pouvoir à Colas D.); DUMONT Sylvie, ESCURAT Elisabeth, JOACHIM Mélanie (pouvoir à Monnette JM.), LEMOINE Fernand (pouvoir à Daguin G.), LEROY Anne (pouvoir à Venuat É.), LOUHET Damien (pouvoir à Gateau M.), MARTIN Michel (pouvoir à Roy R.), MOREAU Alain, ROLLIN Philippe (pouvoir à Bernard C.), **Absents** : BOUILLON Sandra, BOUZOULA Yasmina, FONGARO Laurent ; GIRARD Pascal, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, SAURAT Jean-François ; **Secrétaire de séance** : COLAS David. **En exercice** : 44. Présents : 29. Votants : 36

27. Tourisme : Convention de partenariat avec Nièvre Attractive

Dans le cadre de sa mission de promotion de la destination Nièvre, et suite aux nouveaux modes d'adhésion avec les collectifs du Comité Régional du Tourisme Bourgogne Franche-Comté (CRT BFC), Nièvre Attractive a proposé, lors de la réunion des territoires du 14 décembre 2023, de faire évoluer les coopérations afin que Nièvre Attractive et les Offices de tourisme nivernais puissent s'engager ensemble dans le Collectif de marque « La Bourgogne » du CRT BFC, tout en conservant un plan d'actions spécifique à la promotion du canal du Nivernais (en lien avec les communautés de communes et/ou offices de tourisme nivernais, Yonne Tourisme et ses offices, et le Syndicat Mixte d'Équipement Touristique du canal du Nivernais).

Les objectifs sont les suivants :

- Promouvoir la Nièvre au sein des actions du Collectif de marque « La Bourgogne » et bénéficier de la notoriété de la marque « La Bourgogne »,
- Accentuer la présence de la Nièvre dans les actions portées par le CRT BFC,
- Bénéficier des outils technologiques, des moyens et des connaissances du CRT BFC pour accroître la visibilité de la Nièvre et de ses territoires.
- Promouvoir la destination « Canal du Nivernais » dans son ensemble, et maintenir les actions déjà en place, avec une force de frappe plus importante grâce au budget mutualisé,
- Promouvoir les territoires connexes et l'ensemble des acteurs touristiques et économiques qui les composent.

Dans le cadre de ce partenariat, la participation financière de l'Office de Tourisme Sud Nivernais se porte à 4 000 € TTC, qui viennent compléter l'enveloppe financière engagée par Nièvre Attractive et les Offices de Tourisme / Communautés de Communes nivernais, ainsi que Yonne Tourisme et ses Offices de Tourisme / Communautés de Communes pour le Canal du Nivernais.

Cette convention était, les années précédentes, signée par la SPL Confluence en tant qu'exploitant de l'Office de Tourisme.

Le montant du partenariat reste inchangé.

Aussi, **il est proposé au Conseil Communautaire** :

- **D'approuver** la convention
- **D'autoriser** la Présidente à signer la Convention de partenariat 2024 Collectif La Bourgogne et Coopération Canal du Nivernais et tous les documents y afférent.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agrée la proposition.

Fait à Decize, le 02 Avril 2024

Certifié exécutoire par la Présidente,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 04/04/2024
Et de la publication le 04/04/2024

La Présidente

La Présidente,

R. ROY